

Chaque jour, les personnels de la MC de Saint-Martin-de-Ré exercent leurs missions dans des conditions de travail indignes et d'un autre âge.

Les mobiliers se dégradent, les bureaux de détention sont dans un état de délabrement avancé, et pourtant le travail est fait. Les personnels répondent présents, avec professionnalisme et engagement, y compris dans les situations de crise. Leur investissement n'est plus à démontrer.

La reconnaissance ne peut pas se limiter à des lettres de félicitations : des conditions de travail dignes constituent le minimum acceptable.

Le bureau local UFAP UNSa Justice a été alerté par une situation devenue intolérable, révélatrice d'un profond manque de respect envers les personnels.

Le dernier exemple en date concerne le Mirador 6 Citadelle.

Un siège, devenu inutilisable après des années de service, a été remplacé par un simple siège de bureau, totalement inadapté à un poste de sécurité occupé 24h/24.



Quel mépris. Quel amateurisme.

Les agents, qualifiés de « **petit peuple en bleu** », devraient donc se contenter d'un siège banal pour assurer une mission essentielle de sécurité permanente ?

Le bureau local UFAP UNSa Justice rappelle à la direction que les sièges destinés aux postes occupés 24h/24 sont **normalisés** et qu'une **référence officielle** existe.

Le bureau local tient cette référence à disposition. Il suffit, par exemple, de se renseigner auprès des services pénitentiaires de la DISP (notamment le DAI) et de consulter le NPI, véritable mine d'informations.

La situation a assez duré.

Le bureau local UFAP UNSa Justice exige le remplacement immédiat des 11 sièges des postes occupés 24h/24. L'état de ce matériel n'est plus acceptable au regard des conditions de travail imposées aux personnels.



Le bureau local UFAP UNSa Justice refuse catégoriquement que la question budgétaire serve de prétexte à l'inaction. Si une véritable anticipation avait été menée sur ce dossier, la crispation actuelle n'existerait tout simplement pas. La santé et la dignité des agents ne peuvent être sacrifiées sur l'autel des restrictions financières.

Et ce problème n'est malheureusement qu'un exemple parmi tant d'autres :

- des portails laissés ouverts pendant des mois
- des serrures bloquées et rouillées sur les chemins de ronde et d'intervention
- une lingerie caserne où une collègue travaille dans une odeur de moisissure due à des infiltrations d'eau par le plafond
- le bureau des gradés de la caserne non climatisé, avec un mobilier vétuste et délabré de plus de 20 ans
- des bureaux de détention, à la caserne comme à la citadelle, insalubres, hors d'âge et non climatisés
- le bureau des agents QI/QD en très mauvais état : murs qui s'effritent, protections de fortune contre le soleil avec... un drap, et non climatisé
- des caméras de surveillance hors service depuis des semaines, suite à une coupure électrique
- 10 box parloirs caserne hors service.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive, mais elle reflète une réalité quotidienne devenue inacceptable. Le personnel pénitentiaire de la Maison Centrale mérite un traitement à la hauteur de son engagement, fondé sur le respect, la sécurité et des conditions de travail adaptées aux lourdes responsabilités qui lui incombent.

Le bureau local UFAP UNSa Justice dénonce une situation qui perdure depuis des années, marquée par une succession de « solutions temporaires » ne répondant en rien aux exigences et aux contraintes spécifiques de nos métiers. Cette gestion à court terme fragilise durablement l'organisation du service et l'exercice des missions.

Enfin, le bureau local UFAP UNSa Justice revendique la mise en place d'un service technique à la hauteur des attentes et des besoins réels de l'établissement. Cela passe impérativement par une révision et une adaptation de l'organigramme en vigueur, afin d'assurer un fonctionnement efficace et pérenne !

Le Bureau Local
UFAP UNSa Justice
Saint-Martin-de-Ré

